

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Jeudi 29 août 2019

INFO PRESSE

Six journées de lutte contre l'hépatite B

La direction des Affaires sanitaires et sociales (Dass) du gouvernement organise six sessions d'information et de dépistage gratuites de l'hépatite B dans toute la Nouvelle-Calédonie, entre mardi 3 et vendredi 27 septembre.

L'opération, qui se déroule en partenariat avec les centres hospitaliers du territoire, les services provinciaux et l'Agence sanitaire et sociale, vise à faire connaître les facteurs de risque et à proposer le cas échéant une vaccination. Objectif : éviter la transmission du virus et prendre en charge les personnes porteuses avant qu'elles ne développent des formes graves de la maladie, comme le cancer du foie.

Programme des six sessions de dépistage gratuites

Les sessions sont organisées de 8 à 16 heures les six journées suivantes :

- mardi 3 septembre, dans le hall du médipôle de Koutio,
- vendredi 6 septembre, à proximité de la station de bus sur le parking de l'ancien hôpital Gaston-Bourret à Nouméa,
- mardi 10 septembre, dans le hall du pôle sanitaire du nord à Koné,
- mercredi 11 septembre, dans le hall du centre hospitalier du nord de Poindimié,
- vendredi 20 septembre, dans le hall de l'aérodrome de Magenta,
- vendredi 27 septembre, à Lifou, à Wé et Chépénéhé.

Le dépistage sera effectué à l'aide d'un test rapide (ponction de sang au bout du doigt) sous la supervision de professionnels de santé formés au dépistage et encadrés par un biologiste médical.

Une prise de sang sera effectuée en cas de résultat positif afin de confirmer les résultats.



www.dass.gouv.nc

DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc **

L'hépatite B

Le virus de l'hépatite B (VHB) peut causer des infections hépatiques chroniques graves, voire mortelles, et fait planer un risque important de décès par cirrhose ou cancer du foie sur les personnes exposées. Il existe néanmoins un vaccin sûr et efficace, procurant une protection de 98 à 100 % contre la maladie.

Les principaux facteurs de risque sont :

- ➔ le risque familial avec la transmission mère-enfant ou par le contact via des écorchures ou l'intermédiaire d'objets personnels (rasoirs, brosse à dent, etc.).
- ➔ le risque lié au tatouage réalisé dans de mauvaises conditions d'hygiène.
- ➔ le risque sexuel dans le cas d'une relation non protégée avec une personne porteuse.

La plupart des personnes ignorent qu'elles sont porteuses du virus de l'hépatite B, la maladie pouvant passer inaperçue jusqu'au stade des complications. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime en conséquence que seules 10 % des personnes porteuses savent qu'elles sont infectées.

La situation calédonienne

Depuis 1989, la vaccination des enfants contre l'hépatite B est obligatoire en Nouvelle-Calédonie. Cependant, la maladie reste un problème de santé publique majeur, notamment pour les générations nées avant cette date.

- ➔ Selon le registre des causes médicales de décès, 15 personnes seraient décédées des suites d'une hépatite B en 2017 et 2018.
- ➔ Environ 9 000 Calédoniens (3,3 % de la population) seraient porteurs du virus de l'hépatite B, mais seuls 22 % en auraient connaissance et auraient bénéficié d'un suivi ces cinq dernières années.

Contact presse à la direction des Affaires sanitaires et sociales du gouvernement (Dass) :

- *Anne Pfannstiel – Médecin chef du bureau du service de santé publique - 24 37 85*
- *Carole Forfait – Épidémiologiste au service de santé publique - 24 37 39*